



Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

(30 Juin 2025, qui remplace la déclaration du 30 Juin 2024)

Deutsche Bank Luxembourg S.A., 529900FIAMEJDQ8C9097

Résumé

Deutsche Bank Luxembourg S.A., 529900FIAMEJDQ8C9097, considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la banque Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Cette déclaration est fournie dans le cadre du règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation - "SFDR") – Règlement (UE) 2019/2088, qui définit les acteurs des marchés financiers ("FMP") et les produits financiers visés. Par conséquent, cette déclaration des principales incidences négatives s'applique aux divisions¹ de Deutsche Bank Luxembourg S.A. dans la mesure où celles-ci sont considérées comme entreprise d'investissement qui assure la gestion de portefeuille pour les clients de l'UE.

Les principales incidences négatives (« PAI ») sont définies par la Commission Européenne comme étant "des effets négatifs, matériels ou susceptibles d'être des effets matériels sur des facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par des décisions d'investissement et des conseils fournis par l'entité juridique ou directement liés à ses décisions".

Depuis le 10 mars 2021, Deutsche Bank Luxembourg S.A. rend transparents les facteurs liés aux principales incidences négatives sélectionnés par rapport à l'univers des investissements, ce qui permet de prendre des décisions éclairées dans le processus de sélection des

¹ Les divisions de l'entité juridique qui relèvent du règlement SFDR sont limitées à la Banque privée. Les divisions de la Banque Corporate et de la Banque d'investissement ne répondent pas à la définition de FMP ni ne produisent des produits financiers tels que définis par la réglementation.



produits financiers concernés. L'accent est mis sur la mise à disposition des données dans le cadre des processus de sélection des produits sous-jacents pour les portefeuilles gérés de Deutsche Bank Luxembourg S.A. La banque tire parti de MSCI ESG Research pour recueillir les données d'indicateurs nécessaires et gérer son univers de produits pouvant être investis.

Il est important que Deutsche Bank Luxembourg S.A., compte tenu de sa capacité fiduciaire, prenne toutes les décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients, tout en tenant compte des facteurs financiers et des facteurs de risque. L'évaluation des principaux effets négatifs est une considération supplémentaire pour les gestionnaires de portefeuille de la banque au cours du processus décisionnel en matière d'investissement ; toutefois, elle n'a pas nécessairement préséance sur d'autres facteurs.

Deutsche Bank Luxembourg S.A. effectue des rapports quantitatifs sur toutes les principales incidences négatives obligatoires spécifiées dans le SFDR ; cependant, en tant que FMP, elle se concentre sur les principaux indicateurs d'incidence négative prioritaires dans son processus d'investissement.

Dans les juridictions applicables en vertu de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID), les clients doivent être interrogés sur leurs objectifs d'investissement et leur situation financière, ce qui inclut également leurs préférences en matière de durabilité. Au sein de la Banque Privée, des stratégies ESG et non-ESG sont proposées en fonction des préférences de durabilité du client.

Deutsche Bank Luxembourg S.A. intègre les données PAI dans les listes de sélection des titres, ce qui facilite la prise de décision éclairée et la prise en compte par les gestionnaires de portefeuille lors de la sélection des titres.

Les PAI prioritaires sont intégrés dans les processus d'investissement des portefeuilles ESG internes de la Deutsche Bank, qui respectent les critères minimaux de DB ESG. Elles font partie du processus de sélection des titres pour permettre aux gestionnaires de portefeuille de prendre des décisions éclairées et de les prendre en considération. Ces PAI prioritaires sont les suivantes :

- **Émissions de gaz à effet de serre (GHG)**
 - o **Exposition au secteur des combustibles fossiles**
Industries qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles solides, liquides ou gazeux (c.-à-d. charbon, pétrole, gaz naturel)



- **Empreinte carbone**
Les équivalents de dioxyde de carbone libérés par une société, mesurés en volume et en intensité
- **Questions sociales et de personnel**
 - **Respect des principes du Pacte mondial des Nations unies**
Au minimum, les entreprises doivent assumer des responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption
 - **Exposition à des armes controversées**
Les entreprises ayant des liens avec les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou biologiques. Un lien industriel inclut la propriété, la fabrication ou l'investissement dans ces industries.